



PONT-A-CELLES

ENQUETE PUBLIQUE

ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU DU DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne : La demande de permis unique de classe 2, comportant un plan d'assainissement du sol, introduite par la Commune de Pont-à-Celles, place communale 22 à 6230 PONT-A-CELLES, pour la création d'un parc urbain sur le site précédemment occupé par la SNCB. Références SPW ARNE DPA: dossier n°10020018 et Commune : PUN/2025/001.

Projet de catégorie C (projet sans étude d'incidences sur l'environnement).

Situation : rue Arsenal à 6230 Pont-à-Celles.

Autorité compétente : Les Fonctionnaires technique et délégué du Service public de Wallonie

Date d'affichage de l'avis	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
Le 27 juin 2025	Le 2 juillet 2025	Administration communale de Pont-à-Celles Service Cadre de vie Place communale, 22 6230 Pont-à-Celles Le 16 juillet 2025 à 16 heures	Collège communal de Pont-à-Celles Place communale, 22 6230 Pont-à-Celles environnement@pontacelles.be

Le Collège communal, porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée. Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45, les lundis, mercredis et vendredis de 13h30 à 16h00 ou sur rendez-vous au plus tard 24h à l'avance auprès du service Environnement au 071/84.90.63 ou via environnement@pontacelles.be en semaine après 16h00.

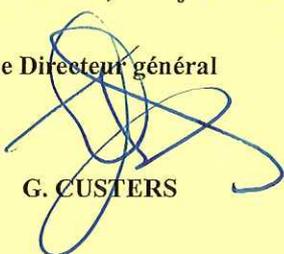
Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Sous peine de nullité, les observations écrites sont datées et signées ; les envois par courrier électronique sont clairement identifiés et datés.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

- de l'auteur du permis unique : Atelier d'architecture DR(EA)²M SRL : 071/84.02.99 ou via info@drea2m.be ;
- du service Cadre de vie (Environnement) : 071/84.90.62 ou 63 ou via environnement@pontacelles.be ;
- du SPW ARNE - Département des Permis et Autorisations, DPA Charleroi : 071/65.47.52 ;
- du SPW TLPE - Département de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme, Direction du Hainaut II-Urbanisme : 071/65.49.50.

A Pont-à-Celles, le 20 juin 2025.

Le Directeur général



G. CUSTERS



Le Bourgmestre



P. KNAEPEN